

**FEUILLE DE PRÉSENCE DE VOTRE OU VOS ENFANTS
A L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DE SOULIGNÉ-SOUS-BALLON**

PÉRIODE CONCERNÉE : SEPTEMBRE 2023 à DÉCEMBRE 2023

NOM DE FAMILLE.....

Prénom de l'enfant 1 :

Classe :

Prénom de l'enfant 2 :

Classe :

Prénom de l'enfant 3 :

Classe :

Prénom de l'enfant 4 :

Classe :

Ce document est à compléter UNIQUEMENT par les familles mettant quotidiennement leur(s) enfant(s) à l'accueil périscolaire tous les soirs et/ou un ou plusieurs soirs identiques d'une semaine sur l'autre.

Dans les quatre tableaux ci-dessous, merci de nous indiquer en face des jours et dans les bonnes colonnes, combien de votre ou vos enfant(s) ira(ont) à l'accueil périscolaire le soir.

Ne remplir que les jours où il(s) sera(ont) présent(s).

RAPPEL : Pour l'accueil du matin, vous n'avez pas de tableau de présence à compléter.

Mois de SEPTEMBRE 2023

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Lundi 4		
Mardi 5		
Jeudi 7		
Vendredi 8		
Lundi 11		
Mardi 12		
Jeudi 14		
Vendredi 15		
Lundi 18		
Mardi 19		
Jeudi 21		
Vendredi 22		
Lundi 25		
Mardi 26		
Jeudi 28		
Vendredi 29		

Mois d'OCTOBRE 2023

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Lundi 2		
Mardi 3		
Jeudi 5		
Vendredi 6		
Lundi 9		
Mardi 10		
Jeudi 12		
Vendredi 13		
Lundi 16		
Mardi 17		
Jeudi 19		
Vendredi 20		

Mois de NOVEMBRE 2023

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Lundi 6		
Mardi 7		
Jeudi 9		
Vendredi 10		
Lundi 13		
Mardi 14		
Jeudi 16		
Vendredi 17		
Lundi 20		
Mardi 21		
Jeudi 23		
Vendredi 24		
Lundi 27		
Mardi 28		
Jeudi 30		

Mois de DECEMBRE 2023

jours	enfant(s) en maternelle	enfant(s) en primaire
Vendredi 1er		
Lundi 4		
Mardi 5		
Jeudi 7		
Vendredi 8		
Lundi 11		
Mardi 12		
Jeudi 14		
Vendredi 15		
Lundi 18		
Mardi 19		
Jeudi 21		
Vendredi 22		

Familles ayant déjà un ou des enfants scolarisés à l'école : Document à rapporter en Mairie pour le 13 juillet 2023 au plus tard.

Familles des futures petites sections n'ayant pas d'autres enfants de scolarisés à l'école ou nouvelles familles : Document à rapporter en Mairie AVANT le 11 août 2023.